

COMMUNE DE RIMOGNE

ACTE D'ENGAGEMENT & DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Marché de service selon la procédure adaptée
Article 28 du Code des marchés publics
(Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 – article 28)
Date limite de remise des offres : le 3 juillet 2015 à 17 heures

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------------------------|
| I. RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS | 2 |
| II. PARTIES CONTRACTANTES | 2 |
| III. MONTANT DU MARCHÉ | 4 |
| 1. Pour la tranche ferme (TF) : Elaboration / révision du PLU | Erreur ! Signet non défini. |
| 2. Pour le(s) option(s) : XXX | Erreur ! Signet non défini. |
| 3. Cas d'un marché sous-traité tel que désigné au marché | 4 |
| IV. CRÉANCE PRÉSENTÉE EN NANTISSEMENT OU CESSION | 5 |
| V. AVANCE ET ACOMPTES | 5 |
| 1. Les avances | 5 |
| 2. Les acomptes | 5 |
| VI. PAIEMENTS | 5 |
| VII. NANTISSEMENT | 6 |
| VIII. ACCEPTATION DE L'OFFRE | 6 |
| IX. MODIFICATION DU MARCHÉ | 6 |
| X. ANNEXE 1 : DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE | 7 |

I. Renseignements essentiels

| | |
|--|---|
| Personne publique contractante : | Commune de Rimogne 144, rue François Mitterrand 08150 Rimogne |
| Personne habilitée à donner les renseignements en vertu de l'article 109 du code des marchés publics : | Monsieur le Maire |
| Ordonnateur : | Monsieur le Maire |
| Comptable assignataire des paiements : | M. le Trésorier Principal Trésorerie principale de Rocroi-Maubert 2, rue de Bourgogne BP 54 08230 Rocroi |

II. Parties contractantes

- **Pour un candidat répondant en prestataire unique**

Le présent marché est conclu entre :

La commune de Rimogne (« la commune »),
représentée par son Maire en exercice,
dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 26 février 2015,

Et

La société (« le prestataire ») :

Siège social :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

Numéro RCS :

Coordonnées bancaires (joindre un RIB ou un RIP)

Représentée par (nom, prénom, qualité) :

habilité(é) à engager la société, laquelle s'engage, sans réserve,
à exécuter le présent marché, conformément aux prescriptions qu'il définit,
et à maintenir son offre pendant 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est convenu ce qui suit.

▪ **Pour des candidats répondant en groupement**

Le présent marché est conclu entre :

La commune de Rimogne (« la commune »),
représentée par son Maire en exercice,
dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 26 février 2015,

Et

Le groupement conjoint / solidaire constitué de :

La société (« le prestataire ») :

Siège social :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

Numéro RCS :

Coordonnées bancaires (joindre un RIB ou un RIP)

Représentée par (nom, prénom, qualité) :

habilité(é) à engager la société, laquelle s'engage, sans réserve,
à exécuter le présent marché, conformément aux prescriptions qu'il définit,
et à maintenir son offre pendant 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

La société :

Siège social :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

Numéro RCS :

Coordonnées bancaires (joindre un RIB ou un RIP)

Représentée par (nom, prénom, qualité) :

habilité(é) à engager la société, laquelle s'engage, sans réserve,
à exécuter le présent marché, conformément aux prescriptions qu'il définit,
et à maintenir son offre pendant 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le cotraitant/sous-traitant :

Siège social :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

Numéro RCS :

Coordonnées bancaires (joindre un RIB ou un RIP)

Représentée par (nom, prénom, qualité) :

habilité(é) à engager la société, laquelle s'engage, sans réserve,
à exécuter le présent marché, conformément aux prescriptions qu'il définit,
et à maintenir son offre pendant 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est convenu ce qui suit.

III. Montant du marché

Le présent marché est rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire. En application de l'article 18 du CMP, le marché est passé à prix définitif.

1. Cas d'un marché non sous-traité

Montant de la rémunération en € HT :TVA en.€ :

Total en € TTC :

arrêté en toute lettre à :

.....

L'annexe n°1 relative à la décomposition du prix et à la répartition du travail par intervenant et des réunions de la tranche ferme doit être complétée.

2. Cas d'un marché sous-traité tel que désigné au marché

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, la DC4 mentionnée dans le Règlement particulier de consultation (RPC) indique la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

▪ Pour un prestataire unique

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA : Montant TVA incluse :

Les déclarations (article 114 1° du CMP) des sous-traitants recensées dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

▪ Pour un groupement

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

| N° du cotraitant | Montant hors TVA | Montant TVA incluse |
|------------------|------------------|---------------------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| Total | | |

Les déclarations (article 114 1° du CMP) des sous-traitants recensées dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

IV. Créance présentée en nantissement ou cession

- **Pour un prestataire unique**

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

.....

- **Pour un groupement**

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrons présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

| Cotraitant 1 | Cotraitant 2 | Cotraitant 3 |
|--------------|--------------|--------------|
| | | |

V. Avance et acomptes

1. **Les avances**

Une avance peut être versée au titulaire du marché conformément aux articles 87 et 88 du code des marchés publics lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 euros HT. Son montant est fixé à 5% du montant du marché initial :

- Le titulaire refuse l'avance,
- Le titulaire ne refuse pas l'avance.

2. **Les acomptes**

Les acomptes sont envisageables, à la condition d'une validation de phase par la commune.

VI. Paiements

- **Pour un prestataire unique**

La commune se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit :

du compte ouvert au nom de :

Code Banque :

Code Guichet :

Code Numéro de compte :

Clé :

Libellé de l'Organisme Bancaire :

Adresse de l'Organisme Bancaire :

- **Pour un groupement**

La commune se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit au compte à ouvrir au nom du groupement d'entreprises.

Joindre obligatoirement un RIB ou RIP à ce présent acte d'engagement.

VII. Nantissement

Conformément à l'article 108 du nouveau Code des marchés publics, sont désignés :

Comme Comptable chargé du paiement :

Comme Fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements énumérés à l'article 108 alinéa 1 du nouveau Code des marchés publics :

Etabli en un original, le

**Signature de la personne habilitée à engager l'entreprise,
précédée de la mention « Lu et approuvé ».**

Cachet de l'entreprise

VIII. Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par le Conseil municipal par délibération du 26 février 2015.

A, le

**Le maire de la commune de Rimogne,
Grégory TRUONG**

IX. Modification du marché

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, agraffer ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A, le

Signature du titulaire

X. Annexe 1 : décomposition du prix global et forfaitaire

| Phases | Délais (1) | Temps passé (2) | Réunions (3) | Coûts en € HT et TTC | Acompte en € TTC et % du total |
|---|------------|-----------------|--------------|----------------------|--------------------------------|
| 1. Mise en évidence des enjeux territoriaux | | | | | |
| 2. Définition du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) | | | | | |
| 3. Détermination des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) | | | | | |
| 4. Réalisation d'une évaluation environnementale | | | | | |
| 5. Réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000 | | | | | |
| 6. Traduction réglementaire du parti d'aménager | | | | | |
| 7. Mise au point du projet avant consultation des personnes publiques associées | | | | | |
| 8. Préparation à la mise à l'enquête publique | | | | | |
| 9. Finalisation du PLU pour approbation | | | | | ≥ 5 % (montant imposé) |
| TOTAL | | | | | |

Le phasage peut être adapté/complété en utilisant les interlignes laissées libres en fonction de la méthodologie du prestataire. Les éléments du tableau ci-dessus sont les minimaux à renseigner obligatoirement.

(1) : préciser la date de commencement et sa durée de réalisation en mois ou en jours.

(2) : préciser le nombre de jours de travail par intervenant.

(3) : préciser le type de réunion (RT : travail / RP : publique / RPPA : avec les PPA / RCM : en conseil municipal).

Le prestataire est en mesure de réaliser réunions RT, réunions RP, réunions RPPA, réunions RCM supplémentaires dans le cadre du montant global du présent marché.

| | Coûts en € HT et TTC |
|---|----------------------|
| Coût forfaitaire d'une réunion supplémentaire | |
| Coût forfaitaire d'une reproduction supplémentaire | |

**Date et signature du mandataire habilité,
ou date et signature du mandataire et ses co-traitants.**